

AFFAIRE N° 11. - Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet BOSSU, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 8 classes au Groupe Scolaire de la Montagne 15ème.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le Cabinet BOSSU, un contrat d'honoraires, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 8 classes au Groupe Scolaire de la Montagne 15ème.

Les crédits nécessaires seront prévus au Chapitre 903 du Budget Primitif 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur CHANE KUNE qui s'est abstenu.

Approuvé

St. Denis, le 26 août 1971

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Ph. Kessler

P. c. c. c.

Le Directeur des Affaires

Financières

Signé : H. C. Alarcou